

Signification et orthographe du substantif « poste » sous l'Ancien Régime

- la poste : (sens ancien, 1464) relais de chevaux, placé sur les routes royales, de distance en distance, afin d'assurer le transport des voyageurs et du courrier.
- la poste : distance d'un relais à un autre (1 poste = 2 lieues ; 1 lieue = 4 km).
- en poste : un type circulation la plus rapide sur route, au galop (1522 : *courir la poste*, signifie voyager au galop).
- la poste : (mi XVIe siècle) bureau, office, espace dans un immeuble ou maison où se déroule le service postal.
- les Postes : (XVIIe) service de transport du courrier et de personnes.

Signification et orthographe du substantif « Poste » au XIX^e siècle

- la / les Poste(s) : (1870') « service public » placé sous l'autorité d'un directeur général ou d'un ministre, assurant le service des télécommunications, le transport, la collecte et la distribution des lettres, cartes postales, des papiers d'affaires et des imprimés, acheminant les colis postaux, et se chargeant d'opérations financières ou bancaires.

Signification et orthographe du substantif la / La « Poste » au XX^e siècle

- la Poste : direction générale d'une administration publique (1972), puis de l'établissement public industriel et commercial (1991).
- La Poste : désigne la marque (1984), déposée à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Signification et orthographe du substantif La « Poste » au XXI^e siècle

- La Poste : entreprise entendue sous la forme du « Groupe La Poste » (maison mère, services et filiales), dont la réalité en matière de gouvernance interne date de 1996, et l'existence de marque publique est effective depuis 2002.